

**Rapport d'information de la commission de la culture et de l'information du 24 septembre 2024**

Rapporteur d'information : Denis AZIRI

**PRÉSENTATION DE LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE  
(FODAC)**

MM. Romain JORDAN et Patrick LEUBA, respectivement Président et Directeur de la fodac, sont venus présenter devant la commission l'historique de la fodac, le projet de construction de l'ensemble architectural Concorde Espace Culture, ainsi que les différentes activités qui pourront s'y dérouler quand les immeubles seront terminés.

M. LEUBA présente les dates et chiffres clés de la fodac, dont les points principaux sont les suivants :

2012 : Création de la fodac et lancement du projet de centre culturel.

2013 : Adoption du Plan directeur de la Concorde dans lequel il est prévu un équipement culturel et 10'000m<sup>2</sup> de logements à la place de logements vétustes situés à la rue Jean-Simonet.

2015 : Choix du projet architectural suite à un concours. Celui-ci sera composé de 4 bâtiments, dont 3 dédiés au centre culturel, le dernier abritera les logements prévus.

2018-2019 : Définition du contenu artistique et culturel et dépôt de la demande d'autorisation de construire.

Fin 2022 : Délivrance de l'autorisation de construire par l'État de Genève.

2024 : Adjudication des travaux d'entreprise totale à l'entreprise suisse HRS pour un coût total estimé à CHF 138'400'000.00 et pose de la première pierre.

2026 : Livraison des bâtiments du centre culturel et des logements prévue respectivement en juillet et septembre 2026.

M. STAUB, Maire, rassure un commissaire (MCG) qui s'inquiétait pour les anciens locataires des immeubles qui ont été détruits pour faire place à Concorde Espace Culture. En effet, ceux-ci ont tous été relogés.

M. LEUBA poursuit la présentation par le détail du projet architectural. Sont mentionnées les infrastructures suivantes :

Pour le centre culturel :

- La bibliothèque de Châtelaine qui bénéficiera d'une surface doublée par rapport à la situation actuelle.
- Une grande salle de spectacle de 500 places assises ou 1000 places debout avec gradin rétractable. L'espace scénique mesure 16 mètres de largeur sur 14 mètres de profondeur et 11 mètres de hauteur sous grill. Loges et espaces de déchargement.
- Une salle de création avec les mêmes dimensions scéniques que la grande salle et 50 places assises.
- Les locaux de formation nécessaires au CFC Danse, dont des studios de danse ouverts au public en dehors des périodes scolaires.
- 6 studios de danse et 8 espaces de musique ouverts au public.
- 2 espaces atelier pour les arts visuels ouverts aux projets.
- Des espaces de stockage de matériel et d'instruments de musique pour l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG).
- Un restaurant, un hôtel de 46 chambres et des espaces de coworking gérés par la fodac.
- Une toiture végétalisée pourvue de panneaux solaires photovoltaïques.

Pour l'immeuble de logements :

- 139 logements répartis sur 8 étages pour 289 résidents.
- Des bureaux pour l'Orchestre de Chambre de Genève.
- 4 salles de musique, une salle polyvalente pour les artistes et une cuisine collective.

Un commissaire (MCG) s'interroge concernant la végétalisation de la toiture sous les panneaux solaires. M. LEUBA précise qu'il s'agit de mousses ayant pour fonction de partiellement retenir les eaux pluviales et rafraîchir le bâtiment.

Concernant le projet culturel, M. JORDAN explique que le centre se veut être un lieu de création, de formation, de répétition, de pratique artistique, de diffusion, avec des synergies et de la pluridisciplinarité, ouvert aux professionnels et aux amateurs. Il ajoute que le centre aura une dimension sociale importante, tant pour Vernier que pour le Canton et la Suisse. En effet, le centre culturel souhaite proposer une méthode d'apprentissage artistique pour les jeunes défavorisés qui a déjà fait ses preuves, notamment au Venezuela où elle a été créée.

Pour ce faire, Concorde Espace Culture va accueillir des résidents permanents, tels que le CFC Danse, l'Orchestre de Chambre de Genève et le Conservatoire populaire de musique, danse, théâtre. L'intention de développer toute une série de projets artistiques en collaboration avec l'OCG a également été exprimée, dont la constitution d'un orchestre composé de jeunes sans formation musicale préalable, amenés à développer des compétences par ce moyen.

Dans le cadre des logements, M. STAUB explique que la Ville de Vernier a souhaité s'associer à la fodac pour avoir des appartements répondant aux besoins de la politique sociale de la Commune. Il s'agirait de logements d'urgence, de transition et/ou de logements pour des jeunes en difficulté.

Un commissaire (SOC) souhaite avoir des informations sur les tarifs qui seront pratiqués pour les spectacles, notamment pour les résidents verniolans. M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, lui répond que cette question n'a pas encore été définie et que des discussions ont encore lieu entre la fodac et la Commune à ce sujet.

M. STAUB précise qu'il n'y aura pas deux saisons culturelles en parallèle et que la saison culturelle de Vernier, sous sa forme actuelle, va cesser. La responsabilité de son organisation va être transférée à Concorde Espace Culture. Cependant, la Ville de Vernier souhaite conditionner son subventionnement au centre culturel à un certain nombre de critères, dont le maintien de prix raisonnables.

Un commissaire (LES VERT.E.S) souhaite savoir si les locaux musicaux pourront être utilisés à d'autres fins que la musique classique, comme le hip-hop ou le hard-rock et si, dans ce cadre, des collaborations avec l'OCG pourront avoir lieu. M. JORDAN lui répond par l'affirmative, que l'idée est d'avoir un laboratoire de création culturelle, où les différentes formes de musique et d'expression culturelles peuvent se rencontrer, et que les salles peuvent être mises à disposition, que ce soit avec ou sans collaboration avec d'autres acteurs culturels.

Un commissaire (MCG) demande qui va gérer l'hôtel. M. LEUBA explique que le Conseil de fondation de la fodac a décidé de laisser la fondation gérer l'hôtel ainsi que le restaurant en engageant des directeurs et en se faisant accompagner par des experts en gestion hôtelière et en restauration. Il souligne que ce modèle économique inédit permettra de ne pas dépendre exclusivement des subventions publiques.